RPS

Comment prévenir les risques psychosociaux (RPS) en lien avec les conduites addictives ?

Managers

Services de santé au travail

5’

Comportements hostiles, tensions, stress, surcharge de travail… Les risques psychosociaux sont aujourd’hui de plus en plus présents en milieu professionnel et pourraient favoriser les conduites addictives.

Cette fiche vous aide à reconnaître, repérer et prévenir les risques psychosociaux dans votre entreprise ou administration en lien avec les conduites addictives.

PRÉVENIR

Nos sources

- Rapport Gollac
- Barreau de Paris
- DARES

Addict’AIDE pro
LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les risques psychosociaux correspondent à des situations de travail où les collaborateurs sont exposés à du stress professionnel, des relations de travail dégradées en interne (harcèlement, conflits) et en externe (insultes, animosité..).
Ils ont un impact considérable sur la santé, la sécurité et la qualité du travail de tous les acteurs.

Cette famille de risques fait partie des **facteurs aggravants les conduites addictives** et donc altérant les performances et la santé des salariés et agents. Dans l'intérêt de tous les acteurs de l'entreprise/ structure publique ou association leur prévention est donc impérative.

Références juridiques

Code du travail
Article L4121-1
Article L4121-2

COMMENT RECONNAÎTRE LES RPS ?

Définition des facteurs de risque.

Les risques psychosociaux peuvent entraîner des **pathologies** (dépressions, maladies psychosomatiques, troubles du sommeil) mais aussi favoriser des troubles musculosquelettiques, des maladies cardio-vasculaires, **des accidents du travail ainsi que des conduites addictives associées ou non.**

Les 6 familles de facteurs de RPS

Le rapport Gollac, remis en octobre 2009 au ministère du travail par le collège d'experts, détermine six grands facteurs de RPS.

- **1 • Intensité et temps de travail inadaptés**
- **2 • Exigences émotionnelles importantes**
- **3 • Autonomie inadaptée**
- **4 • Relations de travail dégradées**
- **5 • Conflits de valeurs**
- **6 • Insécurité de l'emploi**

COMMENT REPÉRER LES RPS ?

Indicateurs et outils

Des signaux collectifs servent à identifier les catégories de salariés/agents en difficulté, mesurer les risques et repérer les facteurs (de stress, par exemple), au sein de l'organisation du travail à l'origine des risques psychosociaux.

Fonctionnement de l'entreprise/administration/association

- Temps de travail (absentéismes répétés)
- Mouvement du personnel (départs répétés pour des motifs relatifs à l'organisation du travail)
- Relations sociales (conduites des entretiens annuels, conflits répétés...)

Santé des personnes

- Accidents du travail (augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents)
- Maladies professionnelles (comme des troubles musculo-squelettiques)
- Souffrance liée à un harcèlement ou autre
- Pathologies psychiques (troubles anxio-dépressifs, états de choc post-traumatique)
- Conduites addictives

Evaluer les RPS

- Entretiens collectifs ou individuels
- Observation du travail in situ
- Questionnaires (le collaborateur répond à un questionnaire confidentiel et anonyme concernant sa perception de sa situation de travail)
- Grille d'évaluation des facteurs de risque et tableau de bord avec des exemples d'actions concrètes...

L'employeur doit consigner les résultats de l'évaluation des risques dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Bien distinguer risques, facteurs de risque et symptômes

• Un environnement de travail peut présenter **des risques** pour la santé et le bien-être des collaborateurs.

• **Les facteurs de risque** (psychosociaux, par exemple) aggravent ces risques chez les salariés et agents y compris ceux des conduites addictives. Pensez à les inscrire dans le DUERP.

• **Les symptômes** expriment chez un collaborateur un problème de santé.

6 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES RPS

Et créer des conditions de travail adaptées.

1 • Informer, sensibiliser et former vos collaborateurs et managers aux risques psychosociaux (RPS)

Les salariés/agents doivent être en capacité d'identifier les signaux en lien avec les RPS, leurs facteurs de risque, leurs causes et conséquences. La connaissance par les équipes renforcera la bonne application de votre politique de prévention.

Les managers doivent être formés à la reconnaissance au travail et à la gestion de crise, mais aussi sensibilisés aux **pratiques de travail bienveillantes et encapacitantes**, qui préservent aussi bien les intérêts de l'organisation que le bien-être des collaborateurs.

2 • Adapter la charge de travail en fonction des capacités de chaque collaborateur

Veillez à aider vos collaborateurs sur les points suivants :

- La définition d'un planning et d'objectifs clairs, réalisables et prévisibles
- L'équilibre de la vie privée et de la vie professionnelle
- La pratique de la déconnexion sur le lieu de travail
- La prise régulière de pauses pour s'aérer ou discuter avec vos collaborateurs

3 • Assurer une reconnaissance justement proportionnée et équitable du travail accompli

- Encourager la transparence et l'équité dans les processus de reconnaissance du travail de chacun

4 • Encourager les échanges et les relations sociales pendant les heures de travail

- Éviter autant que possible les situations d'isolement
- Créer des occasions et des moments de convivialité
- Donner des moyens à la communication interne

5 • Engager le dialogue à propos de la qualité de vie au travail (QVT)

L'engagement et la motivation ne se décrètent pas, mais on peut les préserver et même les favoriser. Il est important que **vos salariés ou agents soient reconnus dans leur travail et respectés.** Il ne faut pas hésiter à interpeller les représentants du personnel afin de faire remonter les informations au CSE (Comité social et économique) et faire appel aux compétences techniques et organisationnelles des intervenants en prévention des risques professionnels.

6 • Réguler l'usage du numérique et prendre des mesures contre l'hyperconnexion avec une vigilance particulière pour les situations de télétravail.

L'entreprise/administration en choisissant de réduire les RPS, diminue le risque de conduites addictives en milieu professionnel et améliore la qualité de vie au travail. Ces mesures n'excluent pas l'implication du CSE et du CSSCT (comission santé, sécurité et conditions de travail), la correction des facteurs de risque psychosociaux idéntifiés et l'accompagnement des salariés ou agents en souffrance.

ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.

- Associations
- Cabinets de conseil
- Complémentaires santé
- Services de santé au travail
- Organismes Publics
- Partenaires institutionnels
- Start-up

Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- Les 6 facteurs professionnels aggravant les risques psychosociaux

1'

- Les bonnes raisons d'inscrire la prévention des conduites addictives dans le DUERP

5'

Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !

Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'AIDE Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris
contact@addict-aide.org

Addict AIDE